

Le jeûne, facteur de piété

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-09-2008 15:18:55

Le Coran a décrit le jeûne comme étant une institution spirituelle très antique dans l'histoire, qui a ses bienfaits et ses mérites aussi bien matériels que spirituels. Dieu le très Haut dit : " O vous les croyants , le jeûne vous est prescrit comme il l'a été prescrit aux peuples qui vous ont précédés, peut être serez vous pieux ? Jeûnez durant des jours comptés, celui d'entre vous qu'est malade ou qui voyage jeûnera ensuite un nombre égal de jours".

Les récits islamiques concernant le mois de Ramadan nous rapportent des formules estimables et originales telles que « le mois béni » « le mois purificateur » « le mois du Coran » mais « le mois de Dieu » semble être la meilleure désignation et la plus belle interprétation qui puisse être faite pour désigner le mois du jeûne. Bien que tous les mois relèvent de Dieu le Très Haut, ce mois, de par l'importance qu'il présente est ainsi désigné : ce qui lui donne un avantage et une fraîcheur toute particulière. Avec l'arrivée du mois béni du Ramadan les portes de la miséricorde divine s'ouvrent sur les fidèles. Un certain éclat et une sérénité particulière apparaissent dans l'âme humaine et éveillent chez ceux qui jeûnent une bonne disposition de Dieu, l'endurance et la purification du coeur et de la morale.

En bref, le jeûne prépare et dispose le jeûneur à atteindre un meilleur niveau de piété et de crainte de Dieu, c'est bien dans ce but qu'en prescrivant le jeûne dans le verset qu'on a cité au début, le Coran utilise l'expression (peut être serez vous pieux). L'emploi de cette expression doit être comprise dans le sens d'un souhait et d'un encouragement à se préparer à l'obtention des qualités de la piété. Le jeûneur peut accéder au stade de la piété durant ce mois béni en suivant les directives islamiques en matière de morale et de bonne conduite, et en se dépouillant des impuretés qui pendant onze mois ont altéré sa conscience.

Le jeûne en tant que dépouillement spirituel permet au jeûneur d'éprouver l'emprise divine qui le dirige et raffermir en lui par là même la crainte de Dieu. C'est pourquoi le jeûne est lié à la notion de « piété » comme il a été mentionné dans le verset coranique qu'on a cité auparavant. En revenant à ce verset nous constatons encore que ce ton interrogatif dans l'expression (peut-être seriez vous pieux ?) se rapporte bien à l'éventuelle gratitude du jeûneur, et peut impliquer différentes notions ; ainsi la vraie reconnaissance n'est pas nécessairement liée à l'aspect extérieur du jeûne ou au fait de s'abstenir de nourriture, mais il faut se montrer reconnaissant envers Dieu en observant scrupuleusement et avec piété toutes les obligations et recommandations prescrites.

D'autre part on peut déduire de l'expression coranique que le jeûne doit être dépourvu de toutes ostentation afin qu'il soit effectué par reconnaissance et gratitude envers Dieu. C'est pourquoi ce culte jouit de la faveur de Dieu sans comparaison avec les autres actes de piété et d'adoration. C'est bien ce que montre le hadith qodsi où Dieu dit : « tout ce que l'homme pratique, il le pratique pour lui sauf le jeûne c'est pour Moi, et Je l'en récompenserai ».

D'un autre côté, il est évident que les conditions spirituelles éprouvées par le jeûneur durant le mois

de Ramadan produisant un effet considérable sur les aptitudes et les ressources morales de l'esprit humain : les sentiments s'affinent, l'esprit se purifie et s'éclaircit, la raison se renforce et élargit son champ de vision, et la pensée devient plus perçante grâce au recueillement et à la méditation. C'est en vertu de ce dépouillement que le jeûneur accède aux plus hauts stades de la piété et de la crainte de Dieu, car l'esprit, le coeur et l'âme, s'apaisent tous et s'éclaircissent en s'ouvrant sur les secrets du mois de la piété.

Ainsi donc, les musulmans doivent, avec un mois de jeûne recréer en eux les bases de la dévotion et de la piété, car chaque fois que l'homme se prive d'assouvir les désirs naturels du corps, il peut alors facilement maîtriser ses tendances capricieuses.

Pour atteindre un tel degré de piété et de perfection, l'Islam ne considère pas comme suffisant dans l'acte du jeûne, la seule abstinence alimentaire, mais il ordonne que celui qui jeûne s'abstienne de tout ce qui peut être cause de souillure, de péché et de perversité.

Pour conclure, nous soulignons une fois de plus l'importance du jeûne de Ramadan aux plans spirituel et dévotionnel, car le jeûne en tant que lutte morale concrète conduit à un dépouillement spirituel et à une purification totale de l'âme et du coeur. En effectuant le jeûne de tout un mois dans un état de piété et de dévotion, le musulman acquiert une foi intangible et surtout une volonté ferme qui lui permet d'éviter ou de combattre les différentes tentations de la vie et les divers désirs pervers qu'il pourrait affronter durant les mois qui le séparent du Ramadan prochain.

Source : Ministère des Habous et des Affaires islamiques